

CERTIFICATION DE QUALIFICATION
PIERRE O'DOWD
GÉOLOGUE

Je certifie que :

Je réside au 622 des Fortifications, Saint-Jean-sur-Richelieu, J2W 2W8. Mon numéro de téléphone est le 514-910-9766.

J'ai gradué de l'Université de Montréal en 1978 avec un baccalauréat en Géologie.

J'ai accumulé plus de 34 années d'expérience en exploration et développement minier dont une douzaine d'années pour le groupe Falconbridge-Noranda (maintenant Xstrata). J'ai œuvré dans une quinzaine de pays sur des projets de métaux de base et précieux. Je suis présentement consultant à mon compte.

Je suis membre de l'Ordre des Géologues du Québec (# 668) et je suis une personne qualifiée au terme du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.

J'ai visité la propriété faisant l'objet du rapport intitulé **RAPPORT TECHNIQUE D'ÉVALUATION 43-101, PROPRIÉTÉ MONSTER LAKE, RÉGION DE L'ABITIBI, SNRC 32G/10, 26 NOVEMBRE 2012**, le 2 novembre 2012. J'ai déjà travaillé sur la propriété Monster Lake ayant rédigé un rapport 43-101 sur ce projet en novembre 2011. Je n'ai pas fait d'autres travaux.

Le rapport intitulé **RAPPORT TECHNIQUE D'ÉVALUATION 43-101, PROPRIÉTÉ MONSTER LAKE, RÉGION DE L'ABITIBI, SNRC 32G/10, 26 NOVEMBRE 2012** a été rédigé en entier par l'auteur et il en prend la responsabilité entière. Des passages de quelques chapitres ont été tirés

d'anciens rapports rédigés par l'auteur lui-même ou par des géologues ayant œuvrés dans la région.

À la date d'effet du rapport technique, le rapport technique comporte, à ma connaissance, tous les renseignements scientifiques et techniques qui doivent être publiés pour que le rapport ne soit pas trompeur.

Je suis indépendant de l'émetteur ou de tout autre tiers pour le compte duquel le rapport intitulé **RAPPORT TECHNIQUE D'ÉVALUATION 43-101, PROPRIÉTÉ MONSTER LAKE, RÉGION DE L'ABITIBI, SNRC 32G/10, 26 NOVEMBRE 2012** a été rédigé et je n'ai aucun intérêt dans la propriété faisant l'objet de ce rapport. Je recevrai des honoraires professionnels pour la rédaction du présent rapport de qualification, conformément à la description prévu par l'article 1.5 de l'instrument National 43-101.

L'auteur a lu le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers et son annexe 43-101-A1 et le présent rapport technique a été établi conformément à ce règlement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre O'Dowd', written in a cursive style.

(s) Pierre O'Dowd

Signé le 26 novembre 2012 à Saint-Jean-sur-Richelieu